

Commune :
CREIL (175)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1492B
Document vérifié et numéroté le 22/12/2011
A Senlis
Par Stéphane Ducrocq
Technicien Géomètre
Signé

Centre des Impôts foncier de :
SENLIS
20 à 24 Chaussée Brunehaut
CS 20110

60309 SENLIS CEDEX
Téléphone : 0344538686
Fax : 0344538675
cdif.senlis@dgi.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

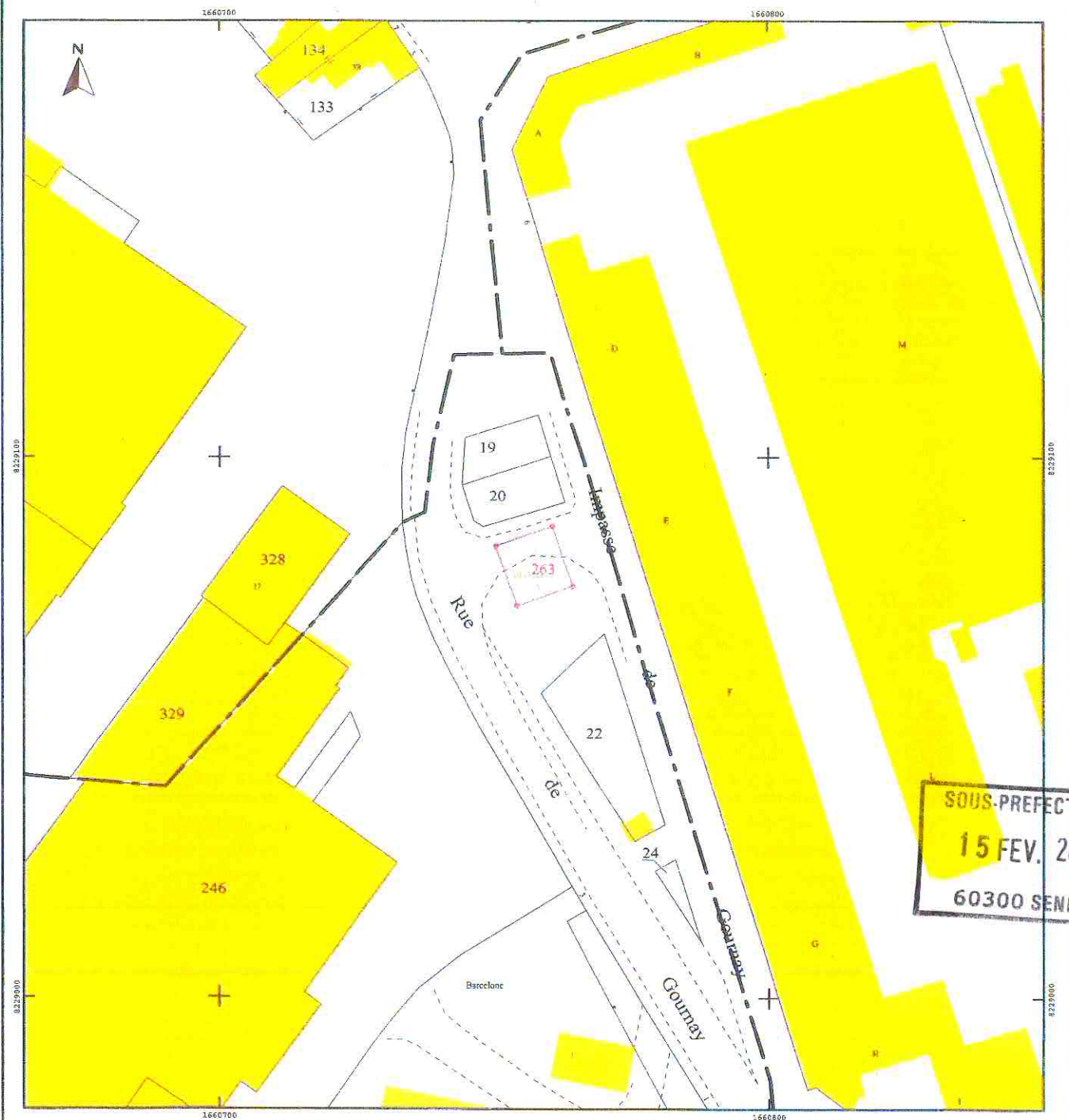
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 22/12/2011
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-écrits (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par M. ----- géomètre à -----
Les propriétaires déclarant avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la mise 6463.
-----, le -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M. Moizard Raphaël (2)
Le 29/11/2011

Document vérifié et numéroté le 22/12/2011

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. -).
(3) Préciser les noms et qualités de signataire s'il s'agit d'un propriétaire fondateur, associé, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc. -).



SOUS-PREFECTURE
15 FEV. 2012
60300 SENLIS